



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Installation d'un conseiller communautaire

Assemblées

Madame Adeline MONBEIG a démissionné de son poste de conseillère communautaire, désormais vacant.

Selon les dispositions de l'article L.273-10 du code électoral « lorsqu'un le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal (...) suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu ».

Il convient donc d'installer Madame Patricia PARIS dans ses fonctions de conseillère communautaire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, en lieu et place de Madame Adeline MONBEIG.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-6 ;
- Vu le Code Electoral et notamment son article L.273-10 ;
- Vu la démission de Madame Adeline MONBEIG de son mandat de conseillère communautaire pour la commune de Bourcefranc-le-Chapus ;
- Considérant qu'il convient de procéder à l'installation d'une nouvelle conseillère communautaire pour la commune de Bourcefranc-le-Chapus ;
- Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De prendre acte de l'installation de Madame Patricia PARIS en qualité de conseillère communautaire de la commune de Bourcefranc-le-Chapus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD

Le Secrétaire de séance
François SERVENT



Pour le Président et
par délégation,
le Vice-Président
Jean-Marc PETIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Avenant n°1 de convention-cadre PAPI d'intention Marais de Brouage 2021-2024

*Gestion des milieux aquatiques et
prévention des inondations*

Dans le cadre de la stratégie de prévention du risque de submersion marine, la convention cadre relative au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention du marais de Brouage a été signée le 25 mars 2021 par l'Etat, le Département de la Charente-Maritime, la

Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO), et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM), pour une durée de trois ans.

Porté par l'Établissement public territorial du Bassin de Charente pour une période de 3 ans, soit 2021-2024, avec un programme d'actions de 574 000 €, le PAPI d'intention du Marais de Brouage comporte une étude stratégique dont l'objectif est de formaliser dans le cadre institutionnel et technique du PAPI une stratégie durable de sécurisation des personnes et des biens.

Quatre scénarios de protection à approfondir ont été identifiés, et par suite du COPIL réunissant l'ensemble des acteurs du Marais de Brouage début septembre 2023, il a été décidé de soumettre aux assemblées délibérantes de la CCBM et de la CARO le projet de protection rapprochée (PR), visant à sécuriser les personnes et les biens au plus près des habitations (Saint-Froult et Moëze).

L'avenant à la convention cadre du PAPI d'intention du marais de Brouage dont un exemplaire est annexé prévoit les évolutions suivantes :

- La prolongation de la durée du PAPI d'intention de 2 années soit jusqu'en 2026 ;
- Du fait de cette prolongation, l'augmentation des besoins d'animation (action 1.7) de 154 000 € TTC à 241 000 € TTC avec une répartition financière entre l'État et l'EPTB Charente ;
- L'annulation de l'action « observatoire citoyen du littoral » d'un montant de 3 600 € TTC ;
- L'intégration d'une fiche action supplémentaire (action 7.1) relative à la réalisation d'une étude des protections rapprochées des communes de Moëze et Saint-Froult pour un montant de 170 000 € HT avec une répartition financière prévisionnelle suivante :
 - o ETAT : 85 000 € HT (50%)
 - o CD17 : 34 000 € HT (20%)
 - o CARO : 51 000 € HT (30%)
- L'actualisation du montant global du PAPI d'intention à 817 483 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) attribuant aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre la compétence nouvelle de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations qui comprend les missions « 1°, 2°, 5° et 8° » définies au L. 211-7 I du Code de l'environnement,
- Vu le délai de prise de compétence « GEMAPI » repoussé par la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République à janvier 2018 pour l'ensemble de la compétence, et à janvier 2020 pour les missions déjà exercées par le Conseil Départemental et le Conseil Régional,
- Vu le décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques,
- Vu la délibération n° 2016-105 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan du 29 Septembre 2019 portant sur la désignation de l'entente élargie du grand projet Marais de Brouage,
- Vu la délibération n°2019-037 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan du 21 Mars 2019 portant sur l'élaboration d'un PAPI d'Intention sur le Marais de Brouage et le conventionnement avec l'EPTB Charente pour l'animation de ce PAPI,
- Vu la délibération n°2021-041 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan du 4 Mars 2021 autorisant à signer la convention cadre du PAPI d'intention du Marais de Brouage,

- Considérant la proposition du COPIL PAPI Brouage du 5 septembre 2023 de soumettre aux EPCI le projet de protection rapprochée (PR), visant à sécuriser les personnes et les biens au plus près des habitations (Saint-Froult et Moëze),
- Considérant l'avis de la commission PI de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan d'approfondir l'étude du scénario de protection rapprochés PR retenu par le COPIL,
- Vu l'avis de la Commission Inondation de Bassin Adour-Garonne mentionnant le recours à un avenant au PAPI d'intention si la stratégie choisie s'oriente vers une protection collective, Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le projet d'avenant n°1 de la convention-cadre PAPI d'intention Marais de Brouage 2021-2026,
- D'autoriser le Président à le signer ainsi que tout document afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD

Le Secrétaire de séance
François SERVENT



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-Marc PETIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Election d'un nouvel administrateur au Centre Intercommunal
d'Action Sociale du Bassin de Marennes

Assemblées

Madame Adeline MONBEIG ayant démissionné de son mandat d'élue communautaire représentante de la commune de Bourcefranc-le-Chapus au sein du Conseil d'Administration du CIAS du Bassin de Marennes, son poste est désormais vacant.

Conformément à l'article R.123-29 du Code de l'action sociale et des familles, en cas de vacance d'un siège, il convient de procéder à une nouvelle élection dans un délai de deux mois.

Le conseil communautaire doit élire, au scrutin majoritaire à deux tours et à bulletin secret, un nouveau représentant au sein du premier collège du CIAS afin de respecter la répartition prévue par les statuts (5 représentants de la commune de Marennes-Hiers-Brouage, 2 de la commune de Bourcefranc-le-Chapus, et 1 pour les communes de Le Gua, Saint-Just-Luzac, Nieulle sur Seudre et Saint-Sornin).

Il est procédé à l'appel à candidatures. Madame Patricia PARIS, élue communautaire représentante de la commune de Bourcefranc-le-Chapus, est l'unique candidate.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le dépouillement du vote réalisé par les assesseurs, Madame Martine FARRAS et Monsieur Joël PAPINEAU, a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 26

Nombre de suffrages déclarés blancs : 2

Nombres de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 24

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Après le bon déroulé des opérations de vote et compte-tenu des résultats du scrutin, proclame Madame Patricia PARIS élue en tant qu'administrateur du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes,

DECIDE

- D'installer Madame Patricia PARIS en tant qu'administrateur du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président

Patricia BOUHARD



Le Secrétaire de séance

François SERVENT

Pour le Président
et par délégation,
le vice-Président,
Jean-Marie PETIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Convention de mise en place d'un service d'instruction mutualisé des actes et autorisations du droit des sols entre la CCBM et ses communes membres

Droit des sols

Un service commun « urbanisme » existe depuis 2015 entre la communauté de communes du Bassin de Marennes et ses communes membres. A cet effet, une convention de mise en place d'un service d'instruction mutualisé des actes et autorisations du droit des sols est renouvelée chaque année par

délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux ; la communauté de communes assumant les frais de fonctionnement du service, et chaque commune participant aux frais de personnel au prorata des actes instruits par l'EPCI pour son compte.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 17 relatif à la décentralisation des compétences de publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la convention existante de mise en place d'un service d'instruction mutualisé des actes et autorisations du droit des sols entre la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et ses communes membres ;

Considérant que la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sera compétente en matière de publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2024 sur le territoire des communes de moins de 3 500 habitants ;

Considérant la volonté des communes de Marennes-Hiers-Brouage et de Bourcefranc-le-Chapus, de confier, dès le 1^{er} janvier 2024, l'instruction des déclarations et autorisations préalables à l'installation, la modification et le remplacement des publicités, enseignes et pré-enseignes, au service commun porté par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ;

Considérant qu'il convient de modifier la convention initiale de mise en place d'un service d'instruction mutualisé des actes et autorisations du droit des sols entre la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et ses communes membres, et notamment la liste des actes instruits par le service et leur contrepartie financière ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver la convention de mise en place d'un service d'instruction mutualisé des actes et autorisations du droit des sols entre la CCBM et ses communes membres à effet du 1^{er} janvier 2024 et son annexe financière ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : 25

Contre : 1
(M. Richard GUERIT)

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUARD



Le Secrétaire de séance
François SERVENT

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Convention de partenariat entre la CCBM et l'association du Centre Nautique et de Plein Air du Bassin de Marennes - Année 2024

Actions dans les domaines culturels, artistiques et sportifs

Monsieur Alain BOMPARD, vice-président chargé de la culture, du sport et de la coopération interterritoriale expose que l'opération « voile scolaire » est à nouveau envisagée avec l'association du Centre Nautique et de Plein Air (CNPA) du Bassin de Marennes et les écoles élémentaires du territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour l'année 2024 afin de

développer sous toutes ses formes la pratique des sports nautiques et véliques ainsi que la connaissance du milieu maritime. Sont concernés les élèves en classe de CM2 et classe mixte CM1/CM2.

Le prix de la séance proposé par l'association s'élève à 17 euros par séance et par enfant (identique à 2023). Huit séances sur l'année scolaire sont prévues et les cours seront dispensés par un ou plusieurs moniteurs agréés. Les frais de transport seront également pris en charge par la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le projet de convention avec l'association du Centre Nautique et de Plein Air du Bassin de Marennes ;

Après avoir entendu l'exposé du vice-président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver la convention de partenariat entre la CCBM et l'association du Centre Nautique et de Plein Air du Bassin de Marennes pour l'année 2024 ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents ;
- D'arrêter le montant de la séance à 17 euros par séance et par enfant ;
- D'inscrire au budget général 2024 le financement de cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD



Le Secrétaire de séance
François SERVENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'François Servent', written in a cursive style.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Attribution d'une subvention au Syndicat Mixte des Ports de l'estuaire de la Seudre dans le cadre des travaux d'installation d'un ponton flottant dans le port de Marennes La Cayenne

Actions de développement économique

Par délibération du 25 octobre 2023, le Syndicat Mixte des Ports de l'estuaire de la Seudre, dont la Communauté de Communes du Bassin de Marennes est membre au même titre que le Département de Charente-Maritime et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, sollicite une subvention

dans le cadre de travaux d'installation d'un ponton flottant dans le port de Marennes La Cayenne. Le coût total des travaux est estimé à 137 350 € HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre (SMPES), constitué par le Département de la Charente-Maritime, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, créé pour améliorer et moderniser les ports et l'activité de plaisance ;

Vu l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°CS-231025-04 du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre en date du 25 octobre 2023 portant demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, collectivités constituantes du SMPES, dans le cadre des travaux d'installation d'un ponton flottant dans le port de Marennes La Cayenne, basée sur un coût total de projet de 137 350 € HT ;

Considérant que le montant de la subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes est de soit 28 843,50 € HT soit 21% du coût total du projet conformément à la représentation de celle-ci dans la composition du syndicat mixte ;

Après avoir entendu l'exposé du vice-président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser le Président à attribuer une subvention de 28 843,50 € HT au Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre pour les travaux d'installation d'un ponton flottant dans le port de Marennes La Cayenne ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARDLe Secrétaire de séance
François SERVENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Servent', written over a faint circular stamp.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 25

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Plateforme de transit des produits de la mer – révision des loyers pour 2024

Actions de développement économique

Comme chaque année, il y a lieu de réviser les loyers de la plateforme de transit des produits de la mer, en fonction de l'indice des loyers commerciaux de l'année 2023 et du mode de calcul de l'indice de référence des loyers (indice trimestre 3 année 2023 / indice trimestre 3 année 2022).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les contrats de location des locaux à usage professionnel conclus entre la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et chacun des opérateurs utilisateurs de la Plateforme de Transit des Produits de la Mer, et notamment l'article 2 relatif à la révision des loyers ;

Vu l'indice des loyers commerciaux 2023 (base INSEE) de 131,81 (trimestre 2 année 2023) ;

Vu l'Indice de Référence des Loyers (IRL) : base indice trimestre 3 année 2023 (141,03) / indice trimestre 3 année 2022 (136,27), soit un IRL de 1,034 ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique, emploi et services à la population du 16 novembre 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé du vice-président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De fixer la tarification annuelle pour la location des locaux professionnels de la plateforme de transit des produits de la mer, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

LOCATION	MONTANT ANNUEL en € HT	
	Année 2023	Année 2024
BUREAU	2 033,20 €	2 102,33 €
PORTE	3 388,77 €	3 503,99 €
CHAMBRE FROIDE	6 099,79 €	6 307,18 €

- D'inscrire les recettes au budget,
- Et d'autoriser le Président à signer tous documents afférents ;

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARDLe Secrétaire de séance
François SERVENT

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Avenant 1 à la convention opérationnelle de stratégie foncière pour la requalification de la ZAE Les Grossines à Marennes-Hiers-Brouage

Actions de développement économique

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la commune de Marennes-Hiers-Brouage, ont signé une convention opérationnelle de stratégie foncière pour la requalification de la ZAE Les Grossines à Marennes, avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), le 31 août 2018. Cette convention a permis l'intervention de l'EPFNA sur le périmètre de la ZAE Les Grossines,

afin de s'assurer de la requalification de certains espaces économiques, de favoriser l'homogénéité des activités économiques implantées et de recycler des biens vacants depuis plusieurs années.

Pour ce faire, le montant engagé par l'EPFNA, pour l'acquisition d'emprises foncières à requalifier a été de 1 873 931 € sur une enveloppe financière maximale mobilisable de 3 millions d'euros. Reste dans le stock de foncier actuel, propriété de l'EPFNA pour le compte de la CDC du Bassin de Marennes, un montant de 528 453 € correspondant à des acquisitions réalisées dans le cadre de projets économiques en cours sur 2023, devant se concrétiser sur l'année 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis favorable de la commission développement économique, emploi et services à la population du 16 novembre 2023 sur le projet d'avenant n°1 à ladite convention ;

Considérant la nécessité de proroger la durée de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2024 afin de pouvoir céder le restant du stock de foncier aux porteurs de projets économiques identifiés ;

Après avoir entendu l'exposé du vice-président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle de stratégie foncière pour la requalification de la ZAE Les Grossines à Marennes-Hiers-Brouage ;
- D'autoriser le Président à le signer, ainsi que tous documents afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD

Le Secrétaire de séance
François SERVENT



Pour le Président et par déléguation,
Le Vice-Président,
Jean-Marie PENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Renouvellement du poste de Conseiller numérique

*Actions de développement
économique*

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes souhaite poursuivre l'action sur le volet inclusion numérique, initiée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes en 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la convention de subvention signée au titre du dispositif Conseiller numérique France Services signée le 7 octobre 2021 entre la Caisse des Dépôts et des Consignations et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 31 mai 2023 actant le transfert de gestion de l'espace France Services au 1^{er} juillet 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique, emploi et services à la population du 16 novembre 2023 ;

Considérant le souhait de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, du fait de ses compétences de gestionnaire France SERVICES, de se porter candidate, à la suite du CIAS, pour le renouvellement du poste de conseiller numérique France Services ;

Considérant qu'un conventionnement sur une période de trois ans peut être signé avec la Caisse des Dépôts et des Consignations pour permettre le financement de ce poste ;

Après avoir entendu l'exposé du vice-président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le projet de convention de subvention au titre du dispositif Conseiller numérique France Services avec la Caisse des Dépôts et des Consignations, permettant le financement du poste de conseiller numérique ;
- D'autoriser le Président à la signer, ainsi que tous documents afférents ;
- D'autoriser le Président à effectuer l'ensemble des démarches administratives permettant le renouvellement de la candidature du poste de conseiller numérique.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD



Le Secrétaire de séance
François SERVENT



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Marais de Brouage : soutien à l'activité d'élevage – définition d'un projet pastoral

Actions de développement économique

L'Opération Grand Site du marais de Brouage, lancée par les deux intercommunalités de l'entente, fait du maintien des activités primaires l'un des enjeux forts du projet, au premier rang duquel : l'activité d'élevage extensif, gestionnaire de la zone humide.

Dans le cadre du 2ème Contrat de Progrès Territorial (CPT) du marais de Brouage 2023-2024 piloté par le Syndicat Mixte Charente Aval, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a souhaité marquer son soutien en faveur de la filière élevage.

Depuis septembre 2019, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, pour le compte de l'Entente intercommunautaire du marais de Brouage, dispose d'un agent en charge de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre du projet de soutien à l'élevage extensif, gestionnaire de la zone humide.

Cette démarche vise à assurer l'accompagnement de la filière élevage par la définition et la mise en œuvre du projet pastoral, avec les objectifs suivants :

- Œuvrer à l'attractivité du métier d'éleveurs en zone humide et assurer le renouvellement des générations
- Contribuer à la structuration des acteurs de l'élevage en zone humide

Le plan de financement estimatif annuel de cette mission est le suivant :

	Nb de jours	Montant (salaire brut chargé)	AEAG	
			Taux	Aide
Chargée de mission Filière élevage	226	42 025 €	50%	21 013 €
Directeur / Resp. financier	34	11 774 €		5 887 €
Frais indirects de structure (20%)	Forfaitaire	10 760 €		5 380 €
TOTAL		64 559 €		32 280 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis favorable de la commission développement économique, emploi et services à la population du 16 novembre 2023 ;

Considérant la possibilité de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 50% du montant des salaires bruts chargés affectés à cette mission soit 32 280 € pour l'année 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé du vice-président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et à signer tous documents afférents ;
- D'inscrire les écritures comptables relatives à ce dossier au budget 2024 ;

AR Prefecture

017-241700699-20231206-2023CC08_10-DE
Reçu le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

Délibération n°2023/CC08/10

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président

Patrice BROUILLARD

Le Secrétaire de séance

François SERVENT

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 24

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Marais de Brouage : soutien à l'activité d'élevage – Expérimenter une approche collective de la gestion du foncier locatif et des installations pastorales en zone humide

Actions de développement économique

L'Opération Grand Site du marais de Brouage, adoptée par les deux intercommunalités de l'entente, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) et Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM), fait du maintien des activités primaires l'un des enjeux forts du projet, au premier rang duquel : l'activité d'élevage extensif, gestionnaire de la zone humide.

Dans le cadre du 2ème Contrat de Progrès Territorial (CPT) du marais de Brouage 2023-2024 piloté par le Syndicat Mixte Charente Aval, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a souhaité marquer son soutien en faveur de la filière élevage.

Afin d'œuvrer à une gestion collective du foncier, de lutter contre l'enfrichement et de contribuer à la préservation et à l'entretien de la zone humide, l'Association Foncière Pastorale des Marais de Brouage a vu le jour en avril 2019. Elle a vocation à œuvrer sur deux volets : une approche collective des aménagements à vocation pastorale et de la gestion foncière.

Elle réunit l'ensemble des propriétaires de parcelles de marais en nature de prairie situées sur le marais de Brouage, soit 1495 propriétaires sur 4825 parcelles, sur une surface de 7 530 hectares. Elle est un acteur structurant de la gestion de la zone humide et de l'aménagement du territoire.

Afin d'assurer la gestion et l'animation de l'Association Foncière Pastorale des marais de Brouage, ainsi que la mise en œuvre de ses différents programmes, en lien avec les propriétaires, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, pour le compte de l'Entente intercommunautaire du marais de Brouage, a recruté en septembre 2023 un agent à temps complet.

Ses missions sont les suivantes :

- Coordonner et mettre en œuvre des programmes de travaux collectifs à vocation pastorale :
 - Restauration du réseau hydraulique tertiaire
 - Réhabilitation des barrières de marais et des passages busés
 - Restauration des connexions existantes entre le réseau hydraulique et les dépressions humides (jas)
- Œuvrer pour une gestion collective du foncier :
 - Programme d'aide à la gestion locative : intermédiation entre les propriétaires volontaires et les candidats à l'exploitation
 - Constitution d'ilots pastoraux cohérents locatifs

Le plan de financement estimatif annuel de cette mission est le suivant :

	Nb de jours	Montant (salaire brut chargé)	AEAG	
			Taux	Aide
Chargée de mission AFP	226	43 050 €	50%	21 525 €
Directeur / Resp. financier	34	9 814 €		4 907 €
Frais indirects de structure (20%)	Forfaitaire	10 573 €		5 287 €
TOTAL		63 437 €		31 719 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis favorable de la commission développement économique, emploi et services à la population du 16 novembre 2023 ;

Considérant la possibilité de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 50% du montant des salaires bruts chargés affectés à cette mission soit 31 719 € pour l'année 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé du vice-président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et à signer tous documents afférents ;
- D'inscrire les écritures comptables relatives à ce dossier au budget 2024 ;

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD



Le Secrétaire de séance
François SERVENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "François Servent", written in a cursive style.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 25

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Marais de Brouage : soutien à l'activité d'élevage – Elaboration d'une stratégie d'intervention sur les accès aux parcelles pastorales

Actions de développement économique

L'Opération Grand Site du marais de Brouage, adoptée par les deux intercommunalités de l'entente, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) et Communauté de Communes du Bassin de

Marennes (CCBM), fait du maintien des activités primaires l'un des enjeux forts du projet, au premier rang duquel : l'activité d'élevage extensif, gestionnaire de la zone humide.

Dans le cadre du 2ème Contrat de Progrès Territorial (CPT) du marais de Brouage 2023-2024 piloté par le Syndicat Mixte Charente Aval, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a souhaité marquer son soutien en faveur de la filière élevage.

C'est dans ce cadre que l'Entente intercommunautaire du marais de Brouage porte de nombreuses actions en faveur de la filière élevage, et notamment celle de la réhabilitation des accès aux parcelles de marais.

En effet, dans un objectif de maintien et de développement de l'activité d'élevage extensif sur la zone humide, la question de l'accessibilité aux parcelles est fondamentale. Il en va de la pérennité de l'activité, de la sécurité des troupeaux et des éleveurs et de la cohabitation entre usagers du marais.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis favorable de la commission développement économique, emploi et services à la population du 16 novembre 2023 ;

Considérant la nécessité d'opter pour une approche collective de la situation afin d'écrire une feuille de route partagée ;

Considérant la nécessité, dans un premier temps, d'identifier et de caractériser les voies d'accès aux parcelles pastorales, à l'échelle du marais de Brouage, puis dans un second temps de déterminer les critères de priorisation des voies pour l'élaboration d'une stratégie d'intervention quant à leurs modalités d'utilisation et d'entretien ;

Considérant le coût estimatif de cette étude de 40 000 euros ;

Considérant la possibilité de solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et auprès du Département de Charente-Maritime ;

Après avoir entendu l'exposé du vice-président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De valider le lancement d'une étude visant à élaborer une stratégie d'intervention sur les accès aux parcelles pastorales ;
- D'approuver le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessous, les crédits correspondants à cette étude ayant déjà été inscrits au budget 2023 de la CCBM :

	Taux	Montant
Etude – Accès aux parcelles pastorales (net)		40 000 €
Subvention AEAG	35 %	14 000 €
Subvention CD17	30 %	12 000 €
<i>Sous-total subventions</i>	65 %	26 000 €
Autofinancement		
Entente intercommunautaire CARO-CCBM	35 %	14 000 €

- D'autoriser le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département de Charente-Maritime ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD



Le Secrétaire de séance
François SERVENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 25

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Refacturation de prestations de filtration et sécurité pour la plateforme de transit des produits de la mer

Actions de développement économique

Les services intercommunaux ont sollicité la société ABSécurité pour la plateforme de transit des produits de la Mer au regard de la forte augmentation du trafic avant les fêtes de fin d'année.

Les prestations consistent à filtrer et sécuriser les flux de la structure durant les périodes suivantes :

- du 18 au 22/12/2023 de 22h à 16h,
- du 26 au 29/12/2023 de 22h à 16h.

Le montant de cette prestation s'élève à 2 888,90€ HT soit 3 466,68€ TTC.

Avec l'accord des opérateurs du site de la plateforme, il convient de procéder à la refacturation de cette prestation à leur encontre selon le tableau suivant :

	Nbre de portes	Montant HT	Montant TTC
FRIGO TRANSPORTS 17	5/12	1 203,71 €	1 444,45 €
STEF TRANSPORTS	6/12	1 444,45 €	1 733,34 €
TRANSPORTS FRANCHET	1/12	240,74 €	288,89 €
TOTAL	12	2 888,90 €	3 466,68 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé du vice-président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser le Président à refacturer la prestation aux transporteurs locataires de la plateforme selon la ventilation définie ci-dessus ;
- D'inscrire les recettes au budget annexe de la plateforme de transit des produits de la mer 2024.
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD



Le Secrétaire de séance
François SERVENT

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 25

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Réhabilitation du bâtiment communautaire, 10 rue Maréchal FOCH
- Marennes-Hiers-Brouage dans le cadre du renforcement des
services publics de proximité

*Actions de développement
économique*

La Communauté de communes du Bassin de Marennes envisage de rénover son ancien siège dans le but d'y créer un espace permettant le renforcement des services publics en local.

L'actuelle Maison France Services de Marennes a été évaluée comme l'une des plus performantes du département et la récente intégration de sa gestion au sein de la Communauté de Communes a contribué à accélérer son développement. Plus de 30 partenaires sont aujourd'hui accueillis dans ces locaux, dont Pôle Emploi, Mission Locale, CAF, organismes de formation, CIBC et un point justice. La demande de renforcer ce pôle d'aides aux démarches administrative ne cesse de croître.

Face à un public peu mobile sur le territoire et un besoin de relocaliser en local la tenue de formations à destination d'un public éloigné de l'emploi, il était nécessaire de mener une réflexion quant à la faisabilité de proposer sur un même lieu situé en centralité, des salles de formations et des bureaux individuels d'accompagnements, afin de répondre aux demandes des partenaires de la formation et de l'emploi.

Le bâtiment situé rue Maréchal Foch à Marennes, récemment libéré par la Communauté de communes offre cette opportunité intéressante pour envisager ce déploiement de la Maison France Services, à travers une annexe proposant 2 salles de formations et 5 bureaux d'accompagnement individuel.

L'objectif de ce projet est donc à la fois d'étendre et d'améliorer l'accueil des usagers, en investissant le rez-de-chaussée du bâtiment sur 200 m² tout en réhabilitant le bâtiment dans son intégralité via une rénovation énergétique globale et performante. Cette réhabilitation énergétique doit répondre à des critères spécifiques afin de pouvoir prétendre à des subventions mobilisables au titre du Fond vert et du volet territorial des fonds européens.

Ce bâtiment dispose également d'un étage composé de bureaux, sur 200 m² de surface, qui pourra répondre aux besoins de bureaux d'une entreprise locale située en centralité. L'entreprise SAS LES EDITIONS DU PHARE, est en demande de tels locaux disponibles rapidement, moyennant un loyer mensuel de 1200 € hors charges avec 300 € de provisions de charges mensuelles.

Le coût total de l'opération est de 732 558,00 € HT y est inclus l'option de la pose de panneaux photovoltaïques et la végétalisation du parking et des abords. Le projet est éligible à deux financements, le Fonds vert - axe rénovation énergétique des bâtiments publics et le FEDER via le volet territorial des Fonds européens. Le reste à charge de la Communauté de communes varie entre 521 845 € HT et 583 987 € HT selon le pourcentage de financement obtenu sur le projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis favorable de la commission développement économique, emploi et services à la population du 16 novembre 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé du vice-président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De poursuivre l'étude de faisabilité concernant la réhabilitation du bâtiment communautaire situé au 10, rue du Maréchal Foch à Marennes-Hiers-Brouage,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès du Fonds vert et du volet territorial des fonds européens,
- De fixer le montant du loyer à 1 200€ hors charges pour l'étage du bâtiment proposé à la location ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

AR Prefecture

017-241700699-20231206-2023CC08_14-DE
Reçu le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

Délibération n°2023/CC08/14

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD

Le Secrétaire de séance
François SERVENT



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the signature of François Servent.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Animation territoriale Véloroutes voies vertes randonnées –
Espaces naturels sensibles - Contrat d'objectifs avec le Conseil
Départemental de la Charente Maritime

*Aménagement de l'espace /
Action de développement
touristique*

La politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) menée par le Département de la Charente-Maritime vise à préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels tout en aménageant ces espaces pour être ouverts au public (sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel).

Un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) validé par le Département a défini les objectifs et les moyens à mettre en œuvre sur 10 ans (2019-2029).

Par ailleurs, le Département s'est doté en juin 2016 d'un Schéma départemental des Véloroutes Voies Vertes et Randonnées. Mené dans le cadre d'une large concertation avec les intercommunalités et les comités départementaux de randonnée, ce schéma dessine les grandes orientations à l'horizon 2026 et a pour ambition de développer la pratique du vélo et de la randonnée pédestre et équestre, de valoriser les modes doux de déplacement en offrant des cheminements de qualité, en accompagnant les collectivités locales dans la création de boucles locales et en poursuivant l'aménagement des grands itinéraires européens, nationaux et départementaux.

Pour préserver le patrimoine naturel et proposer aux visiteurs des cheminements doux de qualité, le Département souhaite s'appuyer sur les relais locaux pour assurer la mise en œuvre de cette politique et gagner en efficacité ; un outil de contractualisation a été mis en place pour ce faire via le contrat d'objectifs.

Ce dernier vise à soutenir financièrement les partenaires qui œuvrent pour la gestion, l'amélioration et l'ouverture au public des cheminements.

Dans le cas de la Communauté de communes du Bassin de Marennes et dans le cadre de sa politique en matière de Vélo routes, Voies Vertes et Randonnées, et ce autant sur les marais de Seudre que sur ceux de Brouage, c'est une mission d'animation territoriale qui a été retenue au cours de la dernière commission tourisme.

Concrètement l'aide du Département consiste à financer à 80 % un poste dédié aux ENS pendant 3 ans, dans la limite de 45 000 €/an.

Le contrat produira ses effets à compter du 1er janvier 2024, pour une durée de 3 ans.

Le budget prévisionnel en euros TTC présentés dans le dossier de subvention est le suivant :

	Montant	Aide CD 17	Autofinancement CCBM
Dépenses annuelles	49 000 €	39 200 €	9 800 €
<i>Salaire</i>	45 000 €		
<i>Autres frais directs</i>	4 000 €		

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé du vice-président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
- D'autoriser le Président à signer le contrat d'objectifs avec le Conseil Départemental de Charente-Maritime ainsi que tout autre document afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président

Patrice BROUHARD



Le Secrétaire de séance

François SERVENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Convention de partenariat entre la CCBM et la CARA dans le cadre de l'AMI "Déploiement des Plateformes de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2024"

Protection et mise en valeur de l'environnement

Le Président propose au conseil de renouveler, pour l'année 2024, la convention de partenariat CARA RENOV' avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. Cette convention a pour objet

l'exercice de missions d'animation grand public en lien avec la rénovation énergétique sur le territoire de la CCBM (animations, permanences...) via la plateforme CARA RENOV'.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mars 2020 portant modification statutaire de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, à compter du 1er janvier 2020, parmi lesquels figure notamment, au titre des compétences optionnelles, « la protection et la mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » ;

Considérant que la plateforme CARA RENOV', intégrée dans le réseau régional financé et animé par la Région Nouvelle-Aquitaine, a pour vocation d'assurer les missions de service public de conseil et d'accompagnement des ménages, en tant que guichet unique d'information à l'échelle d'un territoire d'au moins 100 000 habitants ;

Considérant que la couverture des plateformes fixée par la Région Nouvelle-Aquitaine doit tendre vers 100 000 habitants par plateforme et que la Région encourage la plateforme CARA RENOV' à intégrer la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) dans son périmètre ;

Considérant que la convention partenariale 2024 entre la CARA et la CCBM, annexé à la présente délibération, liste les actions pouvant être menées en 2024 par la plateforme CARA RENOV' sur le territoire de la CCBM (permanences, animations, ...) et évalue le temps passé pour leur mise en œuvre (préparation, durée des animations, déplacements) ;

Considérant que la CARA sollicitera, en 2024, auprès de la CCBM, le versement d'une contribution financière, selon les conditions et les coûts détaillés dans la convention partenariale annexée à la présente délibération correspondant aux interventions réellement réalisées par la plateforme CARA RENOV' porté par la CARA au titre de l'année civile 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver la convention de partenariat CARA RENOV'2024 permettant à la plateforme CARA RENOV' d'exercer des missions sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

*Pour le Président
et par délégation
le Vice-Président
J.M. PENI*

Le Président
Patrick BROCHARD

Le Secrétaire de séance
François SERVENT

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Passation d'un marché public dans le cadre du renouvellement
des contrats d'assurances – Choix des compagnies

Commande publique

Les contrats d'assurances de la communauté de communes arrivent à expiration le 31 décembre prochain.

Une consultation a été lancée pour leur renouvellement dont la date limite de remise des offres était fixée au 31 octobre 2023 à 12h00. Une mission d'assistance a été confiée au cabinet Riskomnium pour la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises et l'analyse des offres.

La durée du marché a été fixée à quatre ans et quatre lots ont été définis pour la consultation :

- lot n°1 : dommages aux biens et risques annexes
- lot n°2 : responsabilité civile et risques annexes
- lot n°3 : protection juridique & protection fonctionnelle des agents et des élus
- lot n°4 : véhicules à moteur & auto-collaborateurs en mission

Deux candidats ont répondu au marché. Les critères d'évaluation étaient les suivants :

- Qualité technique de l'offre sur 35 points.
- Qualité des prestations de gestion sur 35 points.
- Prix de l'offre sur 30 points.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Au regard des prix consentis, des conditions de garantie, des capacités des soumissionnaires à gérer les dossiers et après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet Riskomnium,

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer les lots, conformément au tableau ci-après :

Lot	Assureur	Formule retenue
Lot n°1 : dommages aux biens et risques annexes	SMACL ASSURANCES	Option n° 1 – Franchise 2 000 € Cotisation annuelle : 23 834,01 € TTC
Lot n°2 : responsabilité civile et risques annexes	SMACL ASSURANCES	Solution de base – Franchise 1 000 € Cotisation annuelle : 2 513,96 € TTC
Lot n°3 : protection juridique & protection fonctionnelle des agents et des élus	2C COURTAGE CFDP	Solution de base Cotisation annuelle : 879,98 € TTC
Lot n°4 : véhicules à moteur & auto-collaborateurs en mission	SMACL ASSURANCES	Solution de base – Franchise 300 € Cotisation annuelle : 12 628,67 € TTC

- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents ;
- D'inscrire les dépenses au budget de l'année 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD



Le Secrétaire de séance
François SERVENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Affermissement de la tranche optionnelle n°2 du marché de coordination-médiation départementale des grands passages estivaux de la communauté des gens du voyage en Charente-Maritime

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Par délibération du 24 novembre 2021, le Conseil Communautaire a validé le financement du poste de médiateur départemental dédié aux grands passages estivaux de la communauté des gens du

voyage à hauteur de 1 500 euros par an. Une convention de groupement a été conclue pour 3 ans (de 2022 à 2024) : une tranche ferme et deux tranches optionnelles n°1 et n°2, correspondant pour ces 2 dernières aux années 2023 et 2024.

Aussi, le Conseil Communautaire avait validé, dans sa séance du 07 décembre 2022, l'affermissement de cette tranche optionnelle n°1 pour l'exercice de cette mission de médiation pour la saison 2023.

Cette prestation a permis une amélioration sensible de la prévision des grands passages et de la coordination des mouvements de gens du voyage sur le département de la Charente-Maritime.

Par suite de la réunion de bilan du 10 octobre 2023, qui s'est tenue en préfecture, les membres du groupement doivent prendre la décision d'affermir ou non la tranche optionnelle n°2 pour l'année 2024 (du 15 avril 2024 au 13 septembre 2024 inclus).

Le coût de la tranche optionnelle n°2 représente :

Montant HT :	31 488,00 €
TVA (taux de 20%) :	6 297,60 €
Montant TTC :	37 785,60 €

La répartition de financement pour affermir la tranche optionnelle n°2 pour la CDC du Bassin de Marennes revient à 1 500 euros TTC pour l'année 2024.

Il est proposé au conseil de bien vouloir autoriser le Président à signer la décision d'affermissement de cette tranche optionnelle n°2 et d'inscrire les dépenses au budget de l'année 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser le Président à signer la décision d'affermissement de la tranche optionnelle n°2 du marché de coordination-médiation départementale des grands passages estivaux de la communauté des gens du voyage en Charente-Maritime ;
- D'inscrire les dépenses au budget de l'année 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BRICARD



Le Secrétaire de séance
François SERVENT

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua) , M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)
M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage) à M. Patrice BROUHARD (Le Gua)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Régie des Déchets du Bassin de Marennes – Redevance
d'enlèvement des ordures ménagères – Tarification de l'année
2024

*Collecte et
traitement des déchets*

Le Vice-Président, chargé du développement durable expose que la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) est le dispositif qui finance la collecte et le traitement des déchets ménagers sur le Bassin de Marennes. Faisant l'objet d'un budget annexe qui doit être équilibré en dépenses et en recettes, ce dispositif permet à l'utilisateur d'être facturé à hauteur du service utilisé. Sa mise en place en 2015 a permis de diminuer la facture des usagers dès 2015, avant une nouvelle baisse en 2019 grâce aux efforts de tri.

Mais depuis ces dernières années, comme l'ensemble des ménages, la Régie des déchets du Bassin de Marennes est victime de l'inflation qui caractérise l'économie française, et est confrontée à une augmentation importante de ses charges de fonctionnement. Il s'agit d'un phénomène national que subissent les services déchets de la plupart des collectivités. C'est la raison pour laquelle en 2022, une augmentation des tarifs de 15% a été décidée par le Conseil Communautaire.

En 2024, le coût de gestion des déchets est amené à augmenter à nouveau en raison de l'évolution des postes suivants :

- Augmentation de la cotisation au Syndicat Intercommunal du Littoral : + 82 000 € :
 - Hausse du coût de traitement des ordures ménagères résiduelles par suite des différents problèmes techniques du Centre Multi filière de Valorisation des Déchets (+ 26 000 €) ;
 - Hausse du coût de traitement des déchets verts de déchèterie liée au renouvellement du marché (+13 000 €) ;
 - Coût de l'entente CDA La Rochelle / Cyclad / SIL (+ 18 000 €) ;
 - Augmentation des tonnages EMR et anticipation de l'augmentation du taux de refus de collecte sélective (+25 000 €) ;
 - Augmentation des coûts de fonctionnement (Frais généraux, charges de personnel, cotisations...) : + 90 000€
- Traitement des gravats amiantés issus de la déchèterie du Bournet : + 90 000 €
- Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : + 11 000 €

Ces augmentations se traduisent par une hausse des charges à près de 300 000 € pour l'année 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie des déchets en date du 27 novembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'augmenter la part fixe ainsi que la part variable de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative de 7 % en 2024 ;
- De recourir au budget général pour équilibrer le budget de fonctionnement de la Régie des Déchets ;
- D'engager des mesures d'optimisation du service afin de limiter les dépenses de fonctionnement de la Régie des Déchets ;
- De fixer la tarification de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères applicable au 1^{er} janvier 2024 comme suit :

* tarification pour particuliers :

Catégories de redevables	Abonnement (euros H.T)	Prix de la levée / du dépôt (euros H.T)
80 litres – collecte en porte à porte	153,00	1,72
120 litres – collecte en porte à porte	187,00	2,59
240 litres – collecte en porte à porte	215,00	5.17
Collecte volontaire		
1 personne – collecte en apport volontaire	149,00	1.11
2 personnes – collecte en apport volontaire	175,00	1.11
3 personnes – collecte en apport volontaire	175,00	1.11
4 personnes et plus – collecte en apport volontaire	211,00	1.11
Prix du rouleau (10 sacs) (euros H.T)		
sacs prépayés – 30 litres	131,00	6.28
sacs prépayés – 50 litres	131,00	10.46

* tarification pour les activités économiques :

Catégories de redevables	Abonnement (euros H.T)	Prix de la levée (euros H.T)
bac de 80 litres	153,00	1,72
bac de 120 litres	187,00	2,59
bac de 240 litres	215,00	5.17
bac de 360 litres	253,00	7.63
bac de 660 litres	347,00	13.91
Prix du rouleau (10 sacs) (euros H.T)		
sacs prépayés – 30 litres	140,00	6.28
sacs prépayés – 50 litres	140,00	10.46

- D'inscrire les recettes au budget de la Régie des déchets.

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Pour : 25

Contre : 1
(M. Richard GUERIT)

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Secrétaire de séance
François SERVENT

La présente délibération n'est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)
M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage) à M. Patrice BROUHARD (Le Gua)
M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Régie des déchets du Bassin de Marennes – Déchèteries -
Tarification de l'année 2024

*Collecte et
traitement des déchets*

Le Vice-Président chargé du développement durable expose que les tarifs de la déchèterie du Bournet située sur la commune de Saint Just Luzac doivent être réévalués en fonction des révisions de prix du

marché de collecte et de traitement des déchets de déchèterie et du renouvellement du marché de traitement des déchets verts du Syndicat Intercommunaire du Littoral.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie des déchets en date du 27 novembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De fixer la tarification applicable aux utilisateurs de la déchèterie du Bournet sur la commune de Saint Just Luzac à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

	<i>Pour information Tarifs des marchés ou prestations € HT / tonne</i>	Tarifs 2024 € HT/tonne
Déchets verts	36.30	37.00
Déchets Inertes	20.00	40.00
Tout venant	270.90	271.00
Bois	101.67	102.00
Cartons	166.84	167.00
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	1 281.44	1 282.00
Plâtre	76.00	76.00

- D'inscrire les recettes au budget de la Régie des déchets.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARDLe Secrétaire de séance
François SERVENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)
M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage) à M. Patrice BROUHARD (Le Gua)
M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Régie des Déchets du Bassin de Marennes – Déchèteries –
Règlement des déchèteries 2024

*Collecte et
traitement des déchets*

Le Vice-Président chargé du développement durable expose qu'il convient de modifier le règlement intérieur des déchèteries en adoptant des horaires uniques d'ouverture, afin d'optimiser la gestion

du planning des agents de déchèteries et de mettre fin à la nécessité d'annualiser leur temps de travail.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie des déchets en date du 27 novembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De modifier les horaires d'ouverture des déchèteries comme suit :
 - Déchèterie Le Bournet (Saint-Just-Luzac) :
 - Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
 - Mercredi et dimanche : fermée
 - Déchèterie de la Madeleine (Le Gua) :
 - Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h30 à 17h00
 - Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
 - Mercredi et dimanche : fermée
- D'approuver le règlement intérieur des déchèteries tel qu'il figure en annexe de la présente délibération applicable à compter du 1er janvier 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD

Le Secrétaire de séance
François SERVENT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 25

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)
M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage) à M. Patrice BROUHARD (Le Gua)
M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec volet
Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – Etude de dossiers

*Politique du logement
et du cadre de vie*

Par délibération du Conseil Communautaire du 23 juin 2021, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a décidé d'engager, en partenariat avec l'Etat et l'ANAH, une Opération Programmée

d'Amélioration de l'Habitat avec volet Renouvellement Urbain. Entrée en vigueur le 1er juillet 2022, l'OPAH communautaire dure cinq ans.

En accordant des subventions aux propriétaires occupants et bailleurs privés, l'OPAH communautaire vise à aider les propriétaires pour les travaux d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap et de lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et très dégradé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 juin 2021, actant le lancement de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2022-2026 ;

Vu la convention OPAH-RU passée avec l'ANAH couvrant la période du 1er juillet 2022 au 31 mai 2026 ;

Vu la notification du marché de suivi-animation passé avec le cabinet SOLIHA Charente-Maritime Deux-Sèvres, en date du 03 mai 2022 ;

Vu les 7 dossiers présentés par le cabinet SOLIHA Charente-Maritime Deux-Sèvres chargé du suivi et de l'animation du programme habitat sur le territoire figurant sur le tableau récapitulatif joint à la présente délibération ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De valider l'engagement financier de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes tel qu'indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe ;
- D'autoriser le versement de la subvention aux bénéficiaires, à réception du dossier complet transmis par SOLIHA ;
- D'autoriser M. le Président à signer tout document afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice DELHARD



Le Secrétaire de séance
François SERVENT

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name François Servent.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 24

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)
M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage) à M. Patrice BROUHARD (Le Gua)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)
Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Modification du tableau des effectifs

Ressources humaines

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Par ailleurs, la délibération doit indiquer si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, elle précise :

- Le motif invoqué,
- La nature des fonctions,
- Les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant le tableau des emplois joint en annexe ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de :

- Gestionnaire des ressources humaines ;
- Assistante de direction – Responsable des assemblées

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent pour les postes énumérés ci-dessus à temps complet, à raison de 35/35èmes (fraction de temps complet), ces emplois pouvant être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique ; la durée pouvant être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir ;
- d'autoriser le Président à procéder aux déclarations de vacance de poste et de prendre toutes les dispositions relatives au recrutement ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés.

ADOpte A LA MAJORITE

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1
(Jean-Louis BERTHÉ)

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD

Le Secrétaire de séance
François SERVENT



*Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président,
Jean-Marie PETIT*

AR Prefecture

017-241700699-20231206-2023CC08_23-DE

Reçu le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

TABLEAU DES EFFECTIFS DECEMBRE 2023

PERSONNEL TITULAIRE								Observations
Grades ou emplois	Catégorie	Durée hebdo du poste en	Effectif budgétaire physique	Effectifs				
				Pourvus	Vacants	dont TNC	ETP	
Filière Administrative								
Attaché principal	A	35h00	1	1	0	0	1	
Attaché	A	35h00	3	2	1	0	2	ouverture de poste - concours 2024
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	35h00	1	1	0	0	1	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	35H00	1	0	1	0	0	ouverture de poste - concours 2024
Rédacteur	B	35h00	1	0	1	0	1	
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	35h00	2	1	1	0	1	ouverture de poste pour avancement de grade
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	35h00	4	3	1	0	3	recrutement Gestionnaire comptable au 08/01/2024
Adjoint administratif	C	35h00	1	0	1	0	0	nomination stagiaire d'un agent contractuel
TOTAL			14	8	6	0	9	
Filière Technique								
Ingénieur hors classe	A	35h00	2	1	1	0	1	ouverture de poste pour avancement de grade
Ingénieur principal	A	35H00	1	1	0	0	1	
Ingénieur	A	35h00	1	1	0	0	1	
Agent de maîtrise	C	35h00	1	0	1	0	0	ouverture de poste pour proposition de promotion interne
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	1	1	0	0	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	32h00	1	1	0	1	0,9	
TOTAL			7	5	2	1	4,9	
Filière Culturelle								
Assistant d'enseignement artistique pl de 1ère cl	B	5h30	1	0	1	1	0	ouverture de poste pour avancement de grade
Assistant d'enseignement artistique pl de 2ème cl	B	5h20	1	1	0	1	0,15	
TOTAL			2	1	1	2	0,15	
Total Emplois Titulaires			23	14	9	3	14,05	

Emploi permanent des agents contractuels	Catégorie	Indice brut	Durée hebdo	Effectif budgétaire physique	Postes pourvus	Postes vacances	ETP
Assistante de direction - Responsable des assemblées	B	389	35h	1	1	0	1
Animatrice départementale du réseau France Service	C	430	35h	1	1	0	1
Conseillère principal France Services	C	416	35h	1	1	0	1
Gestionnaire des ressources humaines	C	367	35h	1	1	0	1
Chargée d'accueil	C	381	35h	1	1	0	1
Instructrice du droit des sols	C	367	35h	1	1	0	1
Professeur de musique accordéon	B	389	5h	1	1	0	0,13
Professeur de musique basse - musique actuelle	B	389	3h	1	1	0	0,08
Professeur de musique piano	B	389	6h20	1	1	0	0,17
Professeur de musique - coordination pédagogique	B	452	20h	1	1	0	0,57
Professeur de guitare classique	B	389	7h	1	1	0	0,17
Professeur de musique saxophone et clarinette	B	389	5h	1	1	0	0,13
TOTAL AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS				12			7,25

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTE DES DECHETS

SALARIES DE DROIT PRIVE			
Emplois pourvus	Effectif budgétaire	Emploi pourvu	Type de contrat
Equipiers de collecte / chauffeurs	6	6	CDI
Agent exploitation déchetterie	4	3	CDI
Gestionnaire redevance incitative- Assistante RH/comptabilité	1	1	CDI
Responsable régie des déchets	1	1	CDI
Ambassadeur - Accueil	2	2	CDI
Responsable déchetterie	1	1	CDI
TOTAL	15	14	
PERSONNEL TITULAIRE			
Filière administrative			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	Titulaire
Filière technique			
Adjoint technique	1	1	Titulaire
TOTAL	2	2	
TOTAL GENERAL	17	16	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)
M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage) à M. Patrice BROUHARD (Le Gua)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la
Charente-Maritime

Ressources humaines

Le Président expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des

allocations chômage et des indemnités de licenciement pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant que le calcul des allocations chômage et des indemnités de licenciement requiert des spécificités sur lesquelles il convient d'assurer un contrôle auprès d'un service compétent ;

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers ;

Considérant qu'il s'agit d'une mission facultative du Centre de Gestion et qu'il convient à ce titre de passer une convention entre la Communauté de communes du Bassin de Marennes et cet établissement ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver la convention relative à l'adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président

Patrice BROUHARD



*Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président
Jean-Marie PETIT*

Le Secrétaire de séance

François SERVENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 26

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)
M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage) à M. Patrice BROUHARD (Le Gua)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Demande de subvention - Association Brouage en Costume Passion

Finances

Monsieur le Président explique avoir un dossier de demande de subvention de l'association « Brouage en Costume Passion » qui accueille des associations de toute la France lors d'événements à Brouage et aux alentours.

La demande de subvention s'élève à 2 500 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sport, Coopération du 16 Novembre 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- De la participation de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes auprès de l'association « Brouage en Costume Passion », pour un montant de 2 500 euros au titre de l'année 2023 ;
- D'inscrire la dépense au budget général de l'année 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BRÉ DE CHÉD



Le Secrétaire de séance
François SERVENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 25

Date de la convocation : 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi six décembre à quatorze heures et trente minutes, les membres de la Communauté de Commune du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la Maison des Initiatives et des Services, 22-24 rue Dubois-Meynardie à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents :

Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Martine FARRAS (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Pierre FROC (Marennes-Hiers-Brouage), M. Richard GUERIT (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Frédérique LIEVRE (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Mariane LUQUÉ (Marennes-Hiers-Brouage), Mme Michelle PIVETEAU (Marennes-Hiers-Brouage), M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus), M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus), Mme Patricia PARIS (Bourcefranc-le-Chapus), M. Patrice BROUHARD (Le Gua), M. Joël CHAGNOLEAU (Le Gua), Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua), Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU (Saint Just Luzac), M. Jean-Pierre MANCEAU (Saint Just Luzac), M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre), M. Joël PAPINEAU (Saint Sornin)

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme Sabrina HUET (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Philippe BIARD (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Guy PROTEAU (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Jean-Marie BERBUDEAU (Bourcefranc-le-Chapus)
M. Philippe MOINET (Marennes-Hiers-Brouage) à Mme Claude BALLOTEAU (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Stéphane DELAGE (Le Gua) à Mme Béatrice ORTEGA (Le Gua)
Mme Ingrid CHEVALIER (Nieulle sur Seudre) à M. François SERVENT (Nieulle sur Seudre)
M. Jean-Marie PETIT (Marennes-Hiers-Brouage) à M. Patrice BROUHARD (Le Gua)
M. Jean-Louis BERTHÉ (Bourcefranc-le-Chapus) à M. Alain BOMPARD (Marennes-Hiers-Brouage)

Absents :

M. Philippe LUTZ (Marennes-Hiers-Brouage)
M. Jean-Lou CHEMIN (Saint Just Luzac)

Secrétaire de séance : M. François SERVENT

Groupement de commande pour les équipements de chauffage :
modification de l'objet du marché et constitution de la CAO du
groupement

Commande publique

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la délibération n°2022/CC04/07 du 1er juin 2022 autorisant le Président à signer la convention pour la constitution d'un groupement de commande pour la fourniture et gestion d'énergie (P1), la maintenance (P2) et la garantie totale (P3) relatives aux installations de chauffage des bâtiments publics, entre la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la commune de Marennes-Hiers-Brouage ;

Vu ladite convention en date du 9 juin 2022 ;

Considérant que le marché objet du groupement a évolué. En effet, la prestation P1 n'est plus concernée ;

Considérant que l'article 2.2 de la convention de groupement précise que la Commission d'appel d'offres (CAO) spécifique au groupement est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offre ; qu'elle est présidée par le représentant du coordonnateur ; que des membres à voix consultatives peuvent également assister la CAO (personnalités compétentes, agents compétents, comptable du coordonnateur, représentant du service en charge de la concurrence) ;

Considérant enfin que l'article 2.2 de la convention de groupement précise que la délibération de chaque membre du groupement relatif à l'élection des représentants titulaire et suppléant membres de la CAO du groupement est transmise au coordonnateur ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande portant actualisation du marché objet du groupement (suppression de la prestation P1) ;
- D'autoriser M. le Président à signer ledit avenant, ainsi que tout document afférent ;
- De désigner Monsieur Richard GUERIT comme élu titulaire et Monsieur Jean-Marie BERBUDEAU comme élu suppléant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement ;
- De dire que des membres à voix consultatives pourront assister à la commission (personnalités compétentes, agents compétents, comptable du coordonnateur, représentant du service en charge de la concurrence).

ADOpte A LA MAJORITE

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1
(M. Jean-Louis BERTHE)

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président
Patrice BROUHARD

Le Secrétaire de séance
François SERVENT

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour le Président
et par délégation
le Vice-Président
Jean-Marie BERTHE

